



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 02 mai 2019

n° 082-19 C

Objet : RS - Versement à la Ville de Chambéry d'un acompte au titre du fonds de concours pour la réhabilitation de l'espace Malraux

- date de convocation le 26 avril 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi deux mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 60

Aillon-le-Jeune Emmanuelle Andrevon

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Anne Manipoud - Alain Thieffenat

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin

Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Philippe Gamen

Michel André

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Luc Berthalay à Damien Regairaz - de Aloïs Chassot à Xavier Dullin - de Nathalie Colin-Cocchi à Isabelle Rousseau - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Christian Gogny à Jean-Marc Léoutre - de Pierre Hemar à Marc Chauvin - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Bernadette Laclais à Claudette Levrot-Virot - de Jean-Pierre Ruffier à Jean-Benoît Cerino

• conseillers excusés : 12

François Blanc - Stéphane Bochet - Suzanne Boucher - Frédéric Bret - Albert Darvey - Julien Donzel - Marie-José Dussauge - Maryse Fabre - Yvette Fetaz - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Sylvie Vuillermet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 02 mai 2019

délibération n° 082-19 C

objet **RS - Versement à la Ville de Chambéry d'un acompte au titre du fonds de concours pour la réhabilitation de l'espace Malraux**

David Dubonnet, vice-président chargé des équipements collectifs, sportifs, associatifs et des relations avec les clubs sportifs, rappelle que depuis 2003 et jusqu'en 2016, Grand Chambéry a versé un fonds de concours annuel à la Ville de Chambéry pour les travaux réalisés à l'espace Malraux, compte tenu de l'intérêt de cet équipement pour l'ensemble de l'agglomération. Le montant annuel moyen de ce fonds de concours s'est élevé à 74 688 €. Il a été suspendu à partir de 2017 le temps des études nécessaires au projet de restructuration

La Ville de Chambéry a ainsi engagé une opération de restructuration d'envergure de cet équipement dont elle est maître d'ouvrage, pour un montant total d'opération arrêté à 10 182 000 € HT.

Le plan de financement n'est pas définitivement stabilisé. Il est cependant établi comme suit à ce jour :

Financement	Montant demandé	%	Observations	Montant attribué
ETAT-DRAC Rhône-Alpes	2 300 000 €	23 %	Arrêté d'attribution 06/11/2018	2 300 000 €
Région - CPER	3 000 000 €	29 %	Arrêté d'attribution 31/05/2018 -> en attente Clause de revoyure	2 000 000 €
Département - CTS	2 400 000 €	24 %	Versement par tranche annuelle	2 400 000 €
Département – Performance énergétique	150 000 €	1 %	Dotation exceptionnelle FDPTP versée en 2018	150 000 €
Autre : ADEME	0 €	0 %	refus	
<i>Sous-total subventions :</i>	<i>7 850 000 €</i>	<i>77 %</i>		<i>6 850 000 €</i>
Intercommunalité	1 166 000 €	11 %	Fonds de concours = 50 % de la part résiduelle	1 166 000 €
TOTAL	9 016 000 €			8 016 000 €

Reste à charge Ville de Chambéry	1 166 000 €	2 166 000 €
----------------------------------	-------------	-------------

Compte tenu de l'intérêt de cet équipement et de la possibilité pour l'agglomération de verser un fonds de concours ne pouvant excéder 50 % du montant des dépenses réelles HT investi par le bénéficiaire du fonds, déduction faite des subventions octroyées, il est proposé, conformément aux crédits inscrits à la PPI, que l'agglomération accompagne cette opération et verse un acompte du fonds de concours de 996 000 €.

Le Conseil communautaire du 14 décembre 2017 ayant approuvé le versement d'un acompte de 170 000 € à la Ville de Chambéry en 2018, un montant de 996 000 € pourrait être versé en 2019, ainsi qu'un solde éventuel en 2021 selon le plan de financement définitif.

Les versements seront effectués au vu d'un titre de recettes accompagné des pièces justificatives nécessaires.

Vu l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 381-17 C du Conseil communautaire du 14 décembre 2017,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le versement à la Ville de Chambéry d'un acompte de 996 000 € sur l'exercice 2019, au titre du fonds de concours pour la restructuration de l'espace Malraux, dont le montant définitif reste à définir,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer tout document à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 082-19 C

Objet de l'acte : RS - Versement à la Ville de Chambéry d'un acompte au titre du fonds de concours pour la réhabilitation de l'espace Malraux

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 8 - Fonds de concours 1 - Entre un EPCI à fiscalité propre et ses membres

Date de l'acte : 02 mai 2019

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190502-lmc1H22036H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22036H1

Date de transmission en Préfecture : 13 mai 2019

Date de réception en Préfecture : 13 mai 2019